

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2022/3988/173 du 13 janvier 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société DEMENAGEMENT NADIN l'exploitation d'un monte-charges mobile marque KLAAS, type ROADRUNNER 29/5 PREMIUM, numéro de construction 2201114, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal